Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211801287-20260605-16_2026-DE

République Française
Département Cher
Commune de LIMEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES
Le : 08/06/2026
Et
Publication sur le site
http://limeux-berry.fr

L'an 2026, le 5 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/05/2026.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, NEDELEC Anne-Marie, YVON Céline, MM : FAILLOT Benoit, GRANGETAS Kevin, ROTINAT Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RAYMOND Philippe à Mme KUBLER Sylvia
Excusé(s) : Mme PAIRAULT Elodie, M. GRESSETTE Romain

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

16_2026 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Abroge la délibération n°06-2026-1

Mr le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de confier à Mr le Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

1 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 5 000€, lorsque les crédits sont inscrits au budget

2 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

3 - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211801287-20260605-16_2026-DE

4 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

5 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

6 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

7 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions en 1er et dernier ressort, et l'autorise à transiger avec les tiers dans la limite de 1000€

8 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite du montant pris en charge par l'assurance

9 - De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

10 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

11 - De demander à tout organisme financeur, qu'il soit privé ou public, pour tout projet d'investissement, l'attribution de subventions sans limite de montant

12 - De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanismes relatifs à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, hors permis de démolir en zone ABF.

De rappeler au maire son obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au conseil municipal lors de la séance suivante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/06/2026

Le Maire
Julien YVON

MAIRIE de LIMEUX
18 (Cher)

Secrétaire de séance
Mme MOREL Angélique

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 08/06/2026